

POLITIQUE DE LA VIEILLESSE EN VILLE DE GENÈVE :

Une approche globale pour
la solidarité intergénérationnelle



**Genève,
ville sociale et solidaire**

www.ville-geneve.ch



*« Vieillir ne me dérange pas, parce que c'est le seul truc
qu'on ait trouvé pour ne pas mourir jeune. »*

WOODY ALLEN

ÉDITORIAL



▲
**LA MUNICIPALITÉ
DÉFEND LA
COHÉSION SOCIALE
COMME UN PACTE
DE SOLIDARITÉ QUI
LIE TOUTES LES
GÉNÉRATIONS**
▼

Au seuil de la retraite, l'espérance de vie d'une personne s'ouvre sur un quart de siècle de vie. Et, souvent, en bonne santé. Quelle excellente nouvelle! C'est une magnifique promesse pour chaque individu concerné. C'est aussi un immense défi qui questionne toute la communauté.

Ce vieillissement progressif et durable de la population genevoise reflète une réalité démographique mondiale que la Ville de Genève veut anticiper. Dans une optique de subsidiarité, elle entend mettre en route une politique de la vieillesse qui implique tous les acteurs concernés, publics, associatifs et privés. Pour ma part, je souhaite prendre en compte ces défis posés par une société de longévité mais, surtout, ses opportunités en faveur du développement de solidarités intergénérationnelles dans la vie quotidienne et à l'échelle de la proximité. Comme le souligne Victor Hugo, « L'un des privilèges de la vieillesse, c'est d'avoir, outre son âge, tous les âges. »

La Ville de Genève comprend cette (r)évolution démographique comme une véritable chance de réfléchir sur le long terme et de construire, ensemble, un avenir qui prenne en compte les spécificités de chaque parcours de vie. Elle veut saisir cette chance pour repenser la place – physique, sociale et symbolique – des personnes âgées dans la communauté, pour renforcer leur autonomie et valoriser leur participation active à la vie de la Cité. La Municipalité défend la cohésion sociale comme un pacte de solidarité qui lie toutes les générations à un moment donné et dans la durée, sans perdre de vue notre responsabilité collective devant la situation des plus vulnérables.

La cohabitation harmonieuse de tous les âges exige une concertation étroite de tous les acteurs, afin de mettre en place une planification adaptée aux réalités et à la diversité des situations vécues par les personnes.

Dans une société de longévité qui privilégie le maintien à domicile en bonne santé le plus longtemps possible, la stratégie municipale concerne de façon transversale l'ensemble des politiques publiques. Dans le cadre de ses compétences et en misant sur la proximité, la Municipalité souhaite insuffler le « réflexe senior » à tous les niveaux: l'information et la prévention, la participation sociale, la lutte contre l'isolement et l'exclusion, la mobilité, l'accessibilité physique et l'adaptation de l'habitat.

Je vous invite à prendre connaissance de cette contribution à la mise en route d'une Politique de la vieillesse en Ville de Genève. Ce document propose d'abord un bref tour d'horizon du contexte suisse et genevois. Il rappelle ensuite brièvement les actions déjà menées par la Ville de Genève. Dans la deuxième partie, il pose le cadre d'une stratégie municipale de la vieillesse, en exposant une vision politique et des axes de développement déclinés en objectifs forts et ambitieux.

Bonne lecture à toutes et à tous!

Esther Alder
Maire

CONTEXTE, ENJEUX ET OPPORTUNITÉS

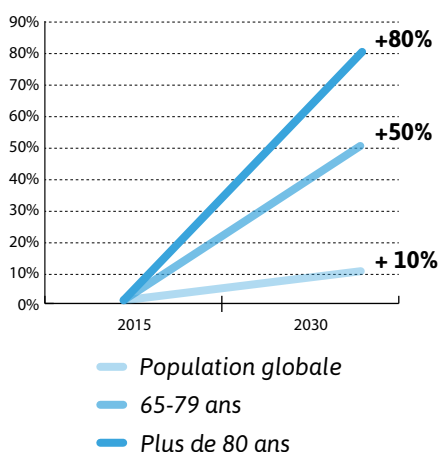


La Suisse connaît aujourd'hui un vieillissement démographique particulièrement important. Cela s'explique par une espérance de vie à la naissance parmi les plus longues au monde, par l'amélioration générale des conditions de vie et par un taux de natalité particulièrement bas. Dans ce contexte, les défis économiques et sociaux sont importants pour l'ensemble de la société.

A Genève, l'action sociale doit tenir compte des différentes mutations démographiques liées au vieillissement, tout en répondant aux besoins de ses résident-e-s à tous les âges de la vie.

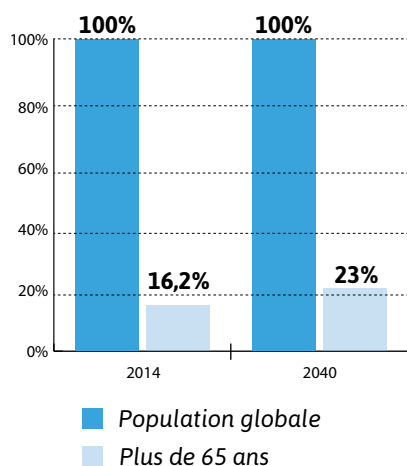
Les vieillesse sont multiples et doivent être perçues avec leurs spécificités. Pourtant, le débat public et politique se concentre aujourd'hui sur les personnes les plus âgées, en perte d'autonomie.

Croissance de la population en Suisse



Source : Office fédéral de la statistique

Proportion des plus de 65 ans dans la population globale en ville de Genève



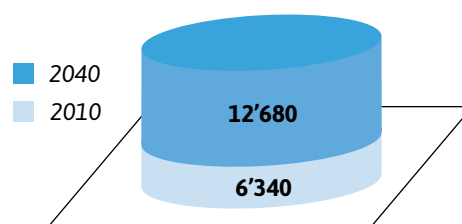
Source : Annuaire statistique du Canton de Genève

Compte tenu de la volonté politique d'assurer le plus longtemps possible le maintien à domicile des personnes âgées, la Ville a un rôle important à jouer dans la solidarité de proximité et le renforcement du lien social à tous les âges. Dans le groupe des plus de 80 ans, on retrouve deux fois plus de femmes que d'hommes, dont une grande partie vit seule chez elle.

Un faible pourcentage reçoit des prestations de soins à domicile. Le réseau primaire, à savoir les proches, a souvent fortement diminué. **La question de l'isolement des personnes âgées prend dès lors tout son sens, et le travail de proximité fourni par la Municipalité joue un rôle primordial dans l'identification et l'intégration de ces personnes à la vie sociale.** L'aménagement urbain et l'habitat doivent faire également l'objet d'une attention accrue.

L'accroissement de la population des plus de 80 ans entraîne une importante augmentation des troubles cognitifs liés à l'âge. Ces troubles n'affectent pas uniquement les personnes directement atteintes dans leur santé. L'entourage en est également profondément touché dans son quotidien et le nombre de proches aidants augmente en même temps que le nombre de personnes en perte d'autonomie vivant à domicile. Le Canton a la responsabilité première d'assurer des prestations aux personnes âgées. Dans son rôle de subsidiarité, la Ville de Genève est en charge des prestations de proximité, de la coordination des activités territoriales, de la sensibilisation, de l'information et du maintien du lien social.

Personnes avec des troubles cognitifs liés à l'âge dans le Canton de Genève



Source : Rapport en vue de la mise en place d'un plan cantonal Alzheimer



LES VIEILLESSES
SONT MULTIPLES
ET DOIVENT
ÊTRE PERÇUES
AVEC LEURS
SPÉCIFICITÉS

La part de population étrangère est aujourd'hui relativement faible dans le groupe des 65 ans et plus. Cependant, elle croît rapidement. De manière générale, avec l'avancement en âge, on peut assister à la multiplication de différents facteurs de risque liés au niveau socio-économique, à la diversité culturelle, au genre, à l'orientation sexuelle, etc. Les réflexions sur la lutte contre l'isolement et l'accessibilité aux prestations doivent être menées en gardant à l'esprit tous ces facteurs de risque.

Les personnes âgées sont des ressources pour la communauté. Leurs connaissances, leur expertise, leur motivation à participer activement à la vie de la Cité et l'excellent bilan de santé de la population âgée suisse - autonome et généralement en bonne santé - permettent de nuancer les énoncés précédents.

Ceci permet surtout d'anticiper des rapports intergénérationnels plus équitables pour chaque génération. Par exemple, l'aide apportée par les grands-parents dans la prise en charge des petits-enfants est essentielle pour le maintien du lien social et non négligeable en termes d'économies familiales. Les personnes âgées fournissent une contribution fondamentale à la société, en grande partie grâce à la palette de prestations non rémunérées telles que le travail domestique et familial, le travail bénévole ou l'aide informelle aux ménages. Ces apports doivent être reconnus à leur juste valeur, voire soutenus et encouragés dans les années à venir. **Une société de longévité qui fait la part belle à tous les âges est une société qui met un accent particulier sur l'autodétermination, la responsabilité, l'indépendance et la participation des personnes âgées à la vie sociale et aux politiques qui les concernent.**

La fracture numérique générationnelle apparue dans les années 1990 est en train de se réduire. Les *Silver Surfeurs*, à savoir les internautes suisses âgés de 65 ans et plus, ont augmenté de 47% entre 2010 et 2015 selon une étude récente mandatée par Pro Senectute Suisse. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication n'est plus une source d'appréhension. Au contraire, elle permet de consolider les liens sociaux et de maintenir le contact avec la famille à distance, de s'informer et de garder son autonomie tout en renforçant le sentiment de sécurité. La Ville de Genève d'ailleurs soutient la sensibilisation à l'utilisation des nouvelles technologies dans la vie quotidienne.

L'action des pouvoirs publics

Le Conseil fédéral a adopté une *stratégie nationale en matière de politique de la vieillesse*, qui vise à encourager l'autonomie des personnes âgées. Cette politique globale dépasse le seul secteur de la prévoyance, pour interroger plusieurs politiques publiques cantonales et municipales, de la santé publique à l'habitat, en passant par la mobilité, la participation sociale et la lutte contre l'isolement.

Dès lors que les compétences de la Confédération et du Canton répondent aux conditions matérielles de l'existence quotidienne, la Municipalité se concentre sur les besoins secondaires de relations sociales, d'inclusion, d'estime de soi et d'accomplissement.

Du point de vue municipal, on peut considérer qu'une approche en termes de complémentarité des politiques publiques serait plus efficace pour assurer l'autonomie des personnes âgées vivant à domicile. En effet, des points de convergence existent entre la politique cantonale en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie¹ et la stratégie municipale de la vieillesse. De façon implicite, cela exige une articulation durable des politiques de la santé (compétence principalement cantonale) et de l'action sociale de proximité (compétence principalement communale).

Sur le terrain, **une collaboration étroite avec les principaux partenaires est fondamentale.** A ce titre, une mise en lien plus forte des différents partenaires présents dans le paysage local est souhaitée par l'ensemble des personnes concernées. L'offre de prestations municipales et associatives et l'offre d'informations doivent être complètes, cohérentes, accessibles et centralisées et bénéficier d'une visibilité politique accrue, afin de répondre aux attentes des personnes âgées et de leur entourage. La responsabilité individuelle et le bénévolat, à la fois des personnes âgées et pour les personnes âgées, constituent un potentiel important au niveau municipal.

¹ Rapport du Conseil d'Etat (RD 952)



FOCUS

Ce que la Ville de Genève fait déjà pour les aîné-e-s

Le souhait actuel de mettre en place une stratégie forte et cohérente est en parfaite adéquation avec les actions que la Ville de Genève entreprend depuis de nombreuses années en faveur des personnes âgées.

Aujourd'hui, ces actions relèvent principalement de la compétence du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, et plus spécifiquement du Service social. Ceci dit, des prestations directes et indirectes sont fournies par l'ensemble des départements de la Ville: programme Sport Seniors et activités culturelles adaptées aux personnes âgées (Département de la culture et du sport); groupe de travail mixte pour l'amélioration des espaces publics *Villes amies des aîné-e-s* (Département des constructions et aménagement, Département de l'environnement urbain et de la sécurité); module de formation continue sur les personnes âgées dans le secteur de la Conciergerie (Département des finances et logement).

Le Service social participe à la qualité de vie des aîné-e-s en déclinant trois types de prestations: les activités de proximité organisées au niveau des quartiers par les Unités d'action communautaire, les prestations centralisées avec, notamment, le programme de Cité Seniors et les prestations de soutien individuel en fonction de problématiques sociales personnelles.

L'engagement de la Ville de Genève se traduit aussi à travers le soutien à de nombreuses associations locales œuvrant dans le domaine de la vieillesse. Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité, à travers l'Unité vie associative, octroie des subventions aux associations permettant aux personnes de profiter d'une bonne qualité de vie après la retraite. Une Plateforme des associations d'aîné-e-s de Genève a vu le jour en 2005, avec l'objectif de regrouper les acteurs principaux et de promouvoir ensemble les intérêts du nombre croissant de personnes âgées. Dix ans plus tard, une trentaine des plus importantes associations et groupements genevois ont déjà intégré la Plateforme, dont les membres représentent un tiers des personnes âgées vivant dans le canton. Cette association faîtière est devenue l'une des interlocutrices incontournables des institutions publiques. La Ville de Genève subventionne la Plateforme et y siège en tant qu'observatrice.

En 2006, sur décision du Conseil Administratif, la Ville de Genève a participé à l'enquête menée dans le cadre du projet *Villes amies des aîné-e-s* de l'OMS, qui a vu émerger une série de mesures et de propositions transversales. Parmi les principales réalisations liées à cette démarche, il faut mentionner la rédaction d'un Guide des seniors et la célébration annuelle de la Journée internationale des personnes âgées.

Depuis 2010, la Ville de Genève est membre du Réseau mondial des villes et des communautés amies des aîné-e-s (OMS). Elle est également membre du Réseau Francophone des Villes Amies des Aîné-e-s.

VISION POLITIQUE

Une approche globale

Le vieillissement de la population concerne toutes les politiques publiques

La prise en compte de la dimension du vieillissement croissant de la population doit se faire dans toutes les politiques publiques. C'est ce que l'on appelle l'**approche globale**, préconisée dès 2002 par l'ONU et reprise par le Conseil fédéral en 2007. Selon le rapport du Conseil fédéral: «c'est le vieillissement comme phénomène démographique et, au niveau des individus, comme dynamique du parcours de vie, qui est une donnée à prendre en compte dans l'élaboration de toute politique.»¹ Afin d'assurer l'autonomie et la qualité de vie de chaque personne, il ne suffit pas d'assurer des soins médicaux, mais d'assurer subsidiairement aux interventions cantonales un cadre de vie propice, par un habitat adapté et un environnement sécurisé, par l'intégration sociale et la valorisation, par la communication et l'information, par des échanges intergénérationnels, par une mobilité adéquate et un aménagement cohérent des espaces et bâtiments publics, etc.

Le vieillissement de la population concerne toutes les générations

Une approche globale préconise également la prise en compte du vieillissement à tous les âges de la vie. Une politique de la vieillesse doit s'adapter «à la société plus âgée de demain et aux jeunes d'aujourd'hui dans la perspective de leur vieillissement»². Tout en tenant compte des besoins spécifiques des personnes âgées, une telle perspective permet de rappeler ce qui est commun aux différents groupes d'âge, en considérant également les relations qui les unissent et non seulement les fossés qui les séparent.

Les actions à mettre en oeuvre doivent tenir compte des réalités sociodémographiques en mutation constante. A ce titre, il est important de prendre en compte l'**effet de générations**, à savoir le fait que l'évolution constante de la société appelle à la nuance et à la prudence quant aux simples extrapolations à partir de ce qui a été observé par le passé.

Ce qui était valable hier, n'est plus nécessairement d'actualité aujourd'hui et ne répond pas (toujours) aux questions de demain, que ce soit en termes de prévoyance, de santé, de ressources ou de besoins.

Cela exigera au niveau municipal, une concertation et **une coordination avec les actrices et les acteurs du terrain** pour faire évoluer les dispositifs. La pertinence d'une telle mise à jour se justifie à double titre. D'une part, elle permet de comprendre et d'articuler les différentes réalités et les attentes des personnes âgées à une période donnée. Cela doit permettre d'y répondre de manière adéquate et circonstanciée. D'autre part, à travers le dialogue, elle déconstruit, sur la durée, les préjugés liés à l'âge et réduit le fossé générationnel réel et imaginé. Cela atteste de la nécessité de vivre ensemble et du lien irréductible qui unit les générations entre elles.

Une politique globale doit non seulement **s'adresser à toutes et tous, sans discrimination**. Elle doit aussi **s'adresser à chacune et à chacun, en tenant compte des situations particulières** (telles que: le genre, la migration, la diversité culturelle, les handicaps, le degré d'autonomie, etc.).

Une approche cohérente et coordonnée

Afin de faciliter l'application, de renforcer et de pérenniser la future politique de la vieillesse, il est recommandé de créer **un comité de pilotage interdépartemental** et **un poste de délégué-e aux personnes âgées**. Ce comité permettra d'assurer la transversalité de la politique, alors que le-la délégué-e aura comme tâche de favoriser la bonne collaboration entre tous les partenaires institutionnels et associatifs, permettant d'éviter les doublons et d'identifier les lacunes.

FOCUS

77% des Villes suisses alémaniques disposent à l'heure actuelle de bases stratégiques pour une politique de la vieillesse. Plus encore, environ 40% des Villes suisses alémaniques possèdent déjà un poste de délégué-e, des services ou des commissions spécifiquement dédié-e-s aux questions de la vieillesse.

Aujourd'hui, seulement 16% des Villes suisses latines disposent de bases stratégiques pour une politique de la vieillesse. La Ville de Genève souhaite donc montrer l'exemple.

Source: Politique de la vieillesse dans les villes suisses, Ecoplan, Berne 2014

¹ Stratégie en matière de politique de la vieillesse, Rapport du Conseil fédéral (donnant suite au postulat 03.3541 Leutenegger Oberholzer du 3 octobre 2003). Berne, 29 août 2007

² Stratégie en matière de politique de la vieillesse, Rapport du Conseil fédéral (donnant suite au postulat 03.3541 Leutenegger Oberholzer du 3 octobre 2003). Berne, 29 août 2007

RECOMMANDATIONS : AXES ET OBJECTIFS

Les axes suivants répondent aux réalités, aux attentes et aux **besoins concrets** des personnes âgées à Genève.

Ils suivent les **recommandations faites par les principaux rapports** sur les politiques municipales de la vieillesse (notamment la Plateforme des associations d'aîné-e-s de Genève, l'Union des villes suisses, la Société suisse de gérontologie, mais aussi les résultats de l'enquête menée par la Ville de Genève en 2006 dans le cadre du projet *Villes amies des aîné-e-s* de l'OMS).

Ils tiennent compte des **bonnes pratiques** et des expériences d'ailleurs.

A partir de ces axes, la Ville peut mettre en œuvre des mesures **concrètes** et/ou coordonner des **projets de tiers**.

Les sept axes se déclinent en seize objectifs généraux.

AXE 1 Mise en lien des acteurs genevois

La Ville de Genève participe à la mise en lien des acteurs institutionnels, associatifs et privés qui travaillent en faveur et en concertation avec les personnes âgées, afin d'articuler ensemble et de façon évolutive les enjeux et les défis municipaux en matière de vieillesse.

Objectif 1: Mettre en lien les acteurs genevois institutionnels, associatifs et privés, afin d'articuler ensemble les enjeux, défis et marches à suivre sur les questions liées à la vieillesse en ville de Genève.

AXE 2 Information, accès aux prestations et promotion du « bien vieillir »

La Ville de Genève fournit à ses habitant-e-s une information cohérente, proactive et constamment mise à jour sur toutes les prestations destinées aux personnes âgées et à leurs proches. A travers les projets et les campagnes menées en collaboration avec différents acteurs genevois, la Municipalité œuvre à la promotion de la santé, des droits et des moyens d'action adaptés à chaque parcours de vie.

Objectif 2: Offrir une information centralisée, complète, cohérente et proactive à toutes les personnes âgées et à leurs proches sur les champs et les prestations les concernant.

Objectif 3: Assurer dans chaque quartier l'accès aux prestations et aux activités publiques et associatives à toutes les personnes âgées.

Objectif 4: En cohérence avec la stratégie cantonale de la santé, promouvoir la santé et la qualité de vie de la vieillesse, en mettant en place des projets « bien vieillir ».

AXE 3 Mobilité et accessibilité physique

La Ville de Genève œuvre à l'autonomie des personnes âgées et à mobilité réduite, afin de leur permettre de sortir de chez elles et de se déplacer en toute sécurité, en prévenant à la fois les risques d'isolement et d'accidents liés aux déplacements. De même, elle améliore constamment l'accessibilité aux espaces urbains et aux bâtiments publics.

Objectif 5: Encourager et améliorer la mobilité des personnes âgées.

Objectif 6: Assurer l'accessibilité physique aux espaces et aux bâtiments publics pour toute personne à mobilité réduite et notamment pour les personnes âgées.

AXE 4 Habitat

La Ville de Genève œuvre pour la meilleure qualité de vie à domicile des personnes âgées. Pour cela, elle travaille en partenariat avec les milieux immobiliers et du bâtiment, afin d'adapter les logements existants et de créer des logements adaptés aux besoins des personnes âgées et à mobilité réduite.

Objectif 7: Adapter les logements existants en fonction des besoins des personnes âgées vivant à domicile.

Objectif 8: Encourager et faciliter l'installation des personnes âgées dans des logements à des prix abordables et adaptés à l'âge.

Objectif 9: Créer des logements adaptés aux besoins des personnes âgées et à mobilité réduite, en développant le « réflexe senior ».



AXE 5 Participation active et reconnaissance sociale

La Ville de Genève reconnaît pleinement la diversité des situations de vie et le fait que les vieillesse sont aujourd'hui multiples et vécues de manières particulièrement variées. Les personnes âgées sont intégrées et participent activement à la vie de la communauté, à travers des engagements citoyens mais aussi des activités de loisirs et de sport. Dans le cadre de projets intergénérationnels, la Municipalité valorise la place essentielle et irréductible des personnes âgées dans la société et veille à déconstruire les stéréotypes liés à l'âge, par la transmission et la réciprocité d'échange de savoirs et de compétences avec les jeunes générations.

Objectif 10 : Encourager la participation active à la vie de la communauté, à travers l'engagement citoyen, afin de renforcer l'autonomie et la valorisation sociale.

Objectif 11: Lutter contre l'« âgisme », à savoir les préjugés et la discrimination liés à l'âge.

AXE 6 Lutte contre l'isolement et l'exclusion

La Ville de Genève lutte contre l'isolement des personnes âgées, grâce à la mise en place de stratégies d'identification des situations à risque et de leur prise en charge, tout en contribuant à la sécurité sociale et matérielle des plus vulnérables. Elle tient ainsi compte de tous les facteurs d'inégalité économique, sociale, culturelle, de genre et d'orientation sexuelle. Elle combat également toute forme d'exclusion et de stigmatisation des personnes atteintes de troubles cognitifs liés à l'âge et soutient les proches aidants dans leurs défis quotidiens.

Objectif 12: Lutter contre l'isolement des personnes âgées vivant à domicile.

Objectif 13: Reconnaître, informer et accompagner les proches aidants.

Objectif 14: Combattre la stigmatisation des personnes atteintes de troubles cognitifs liés à l'âge.

Objectif 15: Lutter contre toute forme d'inégalité touchant les personnes âgées.

AXE 7 Mise en réseau

La Ville de Genève participe activement à différents réseaux (inter)nationaux en relation avec les questions de vieillesse et de vieillissement, permettant d'échanger sur les bonnes pratiques et les expériences d'autres villes suisses et étrangères.

Objectif 16: Intégrer et participer activement aux différents réseaux (inter)nationaux en relation avec les personnes âgées, permettant d'échanger sur les bonnes pratiques et les expériences accumulées.

FOCUS

Une politique de la vieillesse en Ville de Genève

- concerne tous les âges et sa durabilité se construit sur la prise en compte de **l'enjeu intergénérationnel**.
- concerne de nombreuses politiques publiques. Sa mise en œuvre se fonde sur une **dimension transversale**.
- est renforcée par la création d'un **poste de délégué-e aux personnes âgées**, responsable d'appliquer la politique et d'en assurer la continuité et la transversalité.
- ✓ *est en accord avec les acteurs associatifs œuvrant pour les personnes âgées à Genève.*
- ✓ *est en complémentarité aux politiques cantonale et fédérale en rapport avec la vieillesse.*
- ✓ *est en cohérence avec d'autres politiques municipales de la vieillesse en Suisse.*

LA QUESTION DE LA VIEILLESSE AU CONSEIL MUNICIPAL



Au cours de la précédente législature 2011-2015, le Conseil municipal s'est régulièrement intéressé au bien-être des personnes âgées. Voici, de manière non exhaustive, quelques-uns des objets qui figurent à l'ordre du jour du Délibératif ou qui ont été traités par celui-ci.

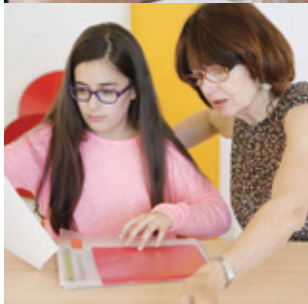
N°	Objets	Date	Intitulé	Traitement
Objets à l'ordre du jour du Conseil municipal				
1083	Rapport à la Motion	du 6 février 2014	Pour un espace intergénérationnel au sein du PAV	Les motionnaires se réfèrent à l'Espace intergénérationnel de Meinier, dont ils souhaitent s'inspirer pour le périmètre de la caserne des Vernets
1146	Motion	du 17 septembre 2014	Genève, Ville amie des aînés... vraiment?	La motion demande un état d'avancement du projet
Objets envoyé en commission par le Conseil municipal				
932	Motion	du 29 juin 2010	Structure municipale de gestion de logements intergénérationnels pour les étudiant-e-s	La motion demande à mettre en relation étudiant-e-s recherchant un logement et aîné-e-s acceptant de sous-louer une chambre
Objets en attente d'une réponse du DCSS				
956	Motion	du 24 novembre 2010	Prévoir des lieux de vie pour aîné-e-s	Amendée en commission, la motion demande un état des lieux et les perspectives en faveur d'une politique des aîné-e-s en Ville de Genève
Objets accepté par le conseil municipal				
871	PR	du 23 mars 2011	Rénovation de neuf Espaces quartier à l'intention des aîné-e-s	En 2016, les neuf Espaces quartiers gérés par le Service social seront rouverts après travaux de rénovation

Le Conseil administratif a entendu les inquiétudes du Conseil municipal. La politique de la vieillesse qu'il va mettre en place répond de manière globale à ces diverses préoccupations.



EN UN COUP D'ŒIL

25	ans d'espérance de vie à 65 ans
16,2 %	pourcentage de personnes de 65 ans et plus, résidentes en Ville de Genève, dont 60 % de femmes en 2015
23 %	pourcentage de personnes de 65 ans et plus, résidentes en Ville de Genève, en 2040
1	nombre de personne à la retraite pour 2 en âge de travailler en 2040
22'588	nombre de personnes de 80 ans et plus, résidentes dans le canton de Genève, dont 65 % de femmes, en 2015
87 %	pourcentage de personnes de 80 ans et plus, vivant à domicile, dans le canton de Genève, en 2013
35 %	pourcentage de personnes âgées à domicile, recevant des prestations de soins, en 2013
6'340	nombre de personnes avec des troubles cognitifs liés à l'âge, dans le canton de Genève, en 2010
12'680	nombre de personnes avec des troubles cognitifs liés à l'âge, dans le canton de Genève, en 2040
15 %	pourcentage de grands-parents entre 65 et 79 ans qui gardent leurs petits-enfants en Suisse, en 2015
47 %	augmentation des internautes suisses, de 65 ans et plus, connectés entre 2010 et 2015



Impressum

Rédaction

Irina Ionita

Coordination

Département de la cohésion sociale et de la solidarité

Renseignements

Direction
Rue de l'Hôtel-de-Ville 4
1204 Genève
022 418 49 00

Crédits photographiques

Ville de Genève / Patrick Lopreno / Magali Girardin

Réalisation

Etienne & Etienne

Impression

Centrale municipale d'achat et d'impression
Imprimé à 500 exemplaires

Septembre 2015